

Décharge 2013: Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)

2014/2126(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1645 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Bureau européen d'appui en matière d'asile pour l'exercice 2013.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif du Bureau européen d'appui en matière d'asile sur l'exécution du budget du Bureau pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier s'inquiète de ce que **les procédures de recrutement manquent de transparence** et demande au Bureau de communiquer à l'autorité de décharge les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.